

CONSEIL SYNDICAL du 11 mars 2020 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 11 mars 2020 à 14h00 en mairie de Saint André sur Sèvre** a délibéré sur les points suivants :

Date convocation par email : Le 3 mars 2020

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : Odile GATARD

Vérification du Quorum : oui

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 26 février 2020

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Estelle GERBAUD, Marie-Christine BURCH, Odile GATARD et Bérengère SOULARD.

Messieurs Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU et Philippe ROBIN.

Etait excusée : Madame Michelle DEVANNE.

Etaient Absents : *Messieurs Valentin JOSSE, François BON, Guillaume JEAN, Rodolphe CHALLET.*

Ont assisté également : Monsieur Vincent LERMITTE, Communauté de communes du Pays de Pouzauges, Monsieur Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Madame Véronique BERTHOMIER, Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

A- GESTION&ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Syndical réuni sous la vice- présidence de Madame Bérengère SOULARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Sylvie RENAUDIN, Présidente du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, comme suit,

BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTISSEMENT RECETTES PREVU	INVESTISSEMENT DEPENSES PREVU
515 175.82 €	515 175.82 €
FONCTIONNEMENT RECETTES PREVU	FONCTIONNEMENT DEPENSES PREVU
279 982.27 €	279 982.27 €

1° Lui donne acte de la présentation faite du **compte administratif 2019**, lequel, peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

INVESTISSEMENT DEPENSES EMIS	INVESTISSEMENT RECETTES EMIS	FONCTIONNEMENT DEPENSES EMIS	FONCTIONNEMENT RECETTES EMIS
1 292.62 €	15 917.78 €	236 383.20 €	270 108.16 €

L'exécution budgétaire de l'année 2019 se solde par :

- un excédent de la section d'investissement de **14 625.16 €**
- un excédent de la section de fonctionnement de : **33 724.96 €**

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de membres du Conseil Syndical En exercice	12
Nombre de membres du Conseil Syndical Présents	8
Nombre de suffrages exprimés	7

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par Mr Benoit SAMSON, receveur.

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin

Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. **Cette affectation a été revue différemment suite à un oubli d'affectation de report 2018 à hauteur de 17 432.27 €. Vous trouverez donc la nouvelle affectation du résultat comme suit :**

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE						
						2019
Le conseil syndical	réuni sous la présidence de		Madame Sylvie RENAUDIN			
	Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice					2019
	Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement					2019
	Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :					
	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	2018		2019	2019		
	R001 du BP inv. 2019					
	002 du CA fonct. 2019					
INVEST	269 450,04 €		14 625,16 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	284 075,20 €
				0,00 €		
FONCT	17 432,27 €		33 724,96 €	Recettes		51 157,23 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU			31/12 2019			51 157,23 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						17 432,27 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						33 724,96 €
Total affecté au c/ 1068 :						17 432,27 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU			31/12 2019			0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)						

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2020

L'exercice comptable 2020 s'établit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les participations pour 2020 seront les suivantes :

CHATEAU SAINT MESMIN BP FONCTIONNEMENT 2020

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2020		RECETTES FONCTIONNEMENT 2020	
Chap 011 Charges à caractère général	117 820,00 €	70 Ventes de produits	106 000,04 €
60- Achats et variations stocks	27 950,00 €	Droits d'entrée du Château	83 000,00 €
61- Services extérieurs	74 220,00 €	Vente boutique/ locations diverses	23 000,04 €
62- Autres services extérieurs	15 600,00 €	Location salle	
63 - Impôts taxes et versements	50,00 €		
Chap 012 Charges de personnel	117 470,00 €		
63 - Impôts taxes et versements	1 620,00 €		
64 - Charges de personnel	115 840,00 €	74 Dotations, subventions et participations	75 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €		
Chap 042 Transferts entre section	13 497,05 €		
68 - Dotations aux amortissements	13 497,05 €		
22- dépenses imprévues	10 937,95 €		
Sous total fonctionnement	259 725,00 €	74731 Participations statutaires Départements	60 000,00 €
		Conseil Départemental de la Vendée	30 000,00 €
		Fonctionnement :	30 000,00 €
		Investissement	0,00 €
		Conseil départemental des Deux Sèvres	30 000,00 €
		Fonctionnement :	30 000,00 €
Chap 023		Investissement :	0,00 €
Virement à la section d'investissement		74751 Participations statutaires Groupements de collectivités	15 000,00 €
		Comm. d'agglomération Boc. Bressuirais	7 500,00 €
		Com.de Communes Pays de Pouzauges	7 500,00 €
Sous total	0,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	33 724,96 €
		748 Autres subventions et participations	45 000,00 €
TOTAL DEPENSES	259 725,00 €	TOTAL RECETTES	259 725,00 €

Budget Investissement 2020

INVESTISSEMENT DEPENSES 2020	BP 2019 voté	Réalisé 2019	BP 2020 TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTES 2020	BP 2019 voté	Réalisé 2019	BP 2020 TOTAL
Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)	372 250,00 €	0,00 €	360 000,00 €	Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)	229 808,00 €	0,00 €	233 881,68 €
2031 : Frais d'études et de recherche	21 000,00 €		21 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/ Drac	159 377,00 €		159 377,00 €
2313 : Constructions	351 250,00 €		339 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/Drac Etude			4 073,68 €
2135 : Installations générales				1322 : Région Pays de la Loire	36 281,00 €	0,00 €	36 281,00 €
Progr. 1029: Cour intérieure (urgence 2)	124 000,00 €		80 000,00 €	1322 : Région Nouvelle Aquitaine	34 150,00 €	0,00 €	34 150,00 €
2031 : Frais études et de recherche	20 000,00 €		15 000,00 €	040 : Transfert entre section	15 917,78 €	15 917,78 €	13 497,05 €
2313 : Constructions	104 000,00 €		65 000,00 €	28 - Amortissements	15 917,78 €	15 917,78 €	13 497,05 €
21: Immobilisations corporelles	14 500,00 €	1 292,62 €	18 500,00 €	R 001 : Solde d'exécution reporté	269 450,04 €		284 075,20 €
2135 : Installations générales	2 500,00 €	743,62 €	2 500,00 €				
2158 : Autres installations techniques	5 000,00 €		5 000,00 €	1641 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 : Matériel de bureau et informatique	5 000,00 €		8 000,00 €	10 Fonds divers	0,00 €	0,00 €	212,00 €
2184 : Mobiliers	2 000,00 €	549,00 €	3 000,00 €	1022 : FCTVA (budget 2018)	0,00 €		212,00 €
2135 : Constructions			70 000,00 €	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €		0,00 €
020 dépenses imprévues	4 425,82 €		3 165,93 €				
Dépenses imprévues	4 425,82 €						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2020	515 175,82 €	1 292,62 €	531 665,93 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2020	515 175,82 €	15 917,78 €	531 665,93 €

Nouveau budget investissement 2020 modifié (ligne verte)

- **RECETTES** : la somme de 17 432.27 € mis en réserve d'investissement (1068)
- **DEPENSES** : La somme de 17 432.27 € en dépenses liées aux projets du château (2135 : constructions)

INVESTISSEMENT DEPENSES 2020	BP 2019 voté	Réalisé 2019	BP 2020 TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTES 2020	BP 2019 voté	Réalisé 2019	BP 2020 TOTAL
Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)	372 250,00 €	0,00 €	360 000,00 €	Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)	229 808,00 €	0,00 €	233 881,68 €
2031 : Frais d'études et de recherche	21 000,00 €		21 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/ Drac	159 377,00 €		159 377,00 €
2313 : Constructions	351 250,00 €		339 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/Drac Etude			4 073,68 €
2135 : Installations générales				1322 : Région Pays de la Loire	36 281,00 €	0,00 €	36 281,00 €
Progr. 1029: Cour intérieure (urgence 2)	124 000,00 €		80 000,00 €	1322 : Région Nouvelle Aquitaine	34 150,00 €	0,00 €	34 150,00 €
2031 : Frais études et de recherche	20 000,00 €		15 000,00 €	040 : Transfert entre section	15 917,78 €	15 917,78 €	13 497,05 €
2313 : Constructions	104 000,00 €		65 000,00 €	28 - Amortissements	15 917,78 €	15 917,78 €	13 497,05 €
21: Immobilisations corporelles	14 500,00 €	1 292,62 €	18 500,00 €	R 001 : Solde d'exécution reporté	269 450,04 €		284 075,20 €
2135 : Installations générales	2 500,00 €	743,62 €	2 500,00 €				
2158 : Autres installations techniques	5 000,00 €		5 000,00 €	1641 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 : Matériel de bureau et informatique	5 000,00 €		8 000,00 €	10 Fonds divers	0,00 €	0,00 €	17 644,27 €
2184 : Mobiliers	2 000,00 €	549,00 €	3 000,00 €	1022 : FCTVA (budget 2018)	0,00 €		212,00 €
2135 : Constructions			87 432,27 €	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €		17 432,27 €
020 dépenses imprévues	4 425,82 €		3 165,93 €				
Dépenses imprévues	4 425,82 €						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2020	515 175,82 €	1 292,62 €	549 098,20 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2020	515 175,82 €	15 917,78 €	549 098,20 €

B- TRAVAUX

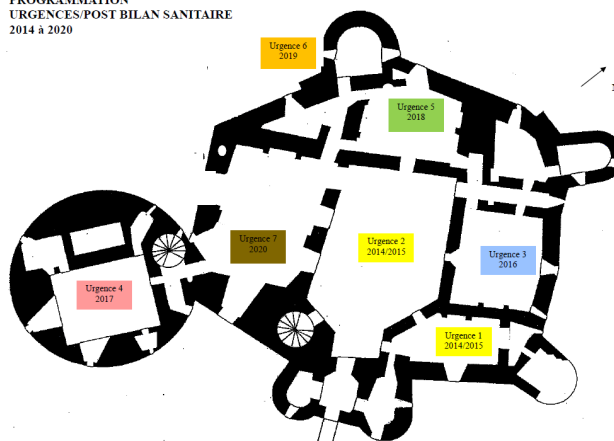
URGENCE 1/LOCAL TECHNIQUE : MAITRISE D'OEUVRE

Pour rappel : L'urgence n°1 : Communs aussi appelé « Local technique » avec estimatif financier réactualisé à : 265 628.34 € HT, soit 318 754.01 € TTC a retenu toute l'attention de l'ensemble des élus présents pour cette année 2020..

BILAN SANITAIRE - PROGRAMMATION

URGENCE 1 : LOCAL TECHNIQUE		
		Montant
Estimation travaux		221 927.59 €
Honoraires SPS		3 415.03 €
Honoraires BC		5 008.71 €
Provision compl. Honoraires MO		8 000.00 €
Provision pour imprévus ou travaux supplémentaires		27 277.01 €
	<i>TOTAL HT</i>	265 628.34 €
	TVA 20%	53 125.67 €
TOTAL TTC URGENCE 1		318 754.01 €

CHÂTEAU SAINT MESMIN
PROGRAMMATION
URGENCES/POST BILAN SANITAIRE
2014 à 2020



Le Syndicat Mixte :

- a approuvé le programme de restauration des communs (local technique) pour un montant de 265 628.34 € HT, soit la somme de 318 754.01 € TTC.
- a sollicité l'aide financière de l'Etat soit la somme de 159 377.00 €.
- s'engage à financer la totalité de l'opération : de 265 628.34 € HT, soit 318 754.01 € TTC sur les budgets 2020 et suivants ainsi qu'à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Travaux URGENCE 1	Dépenses envisagées	Recettes envisagées
Etat Ministère de la culture 60% (fonds incitatif)		159 377,00 €
Région Nouvelle Aquitaine		34 150,00 €
Région Pays de la Loire		36 281,00 €
Participations statutaires Syndicat Mixte		35 820,34 €
Total HT	265 628,34 €	265 628,34 €
Tva 20%	53 125,67 €	53 125,67 €
Total TTC	318 754,01 €	318 754,01 €

Et que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : Septembre 2020 pour une durée de 12 mois.

- atteste que le Syndicat Mixte récupère la TVA
- indique que son n° SIRET est le suivant : 257 902 379 00029
- précise que le Syndicat Mixte a la libre disposition du terrain et immeuble concerné

- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet.

A cet effet, le Cabinet NIGUES qui a travaillé sur le projet initial (bilan sanitaire) et des propositions de phasage de travaux de restauration en 7 urgences, dont l'urgence 1 susnommée, a rappelé ses missions déjà facturées et présente un complément actualisé de ses honoraires de maîtrise d'oeuvre comme suit :

Honoraires NIGUES :

Montant déjà facturé (APS/APD/PRO/ACT) : 6 786.71 € HT, soit 7 784.05 € TTC.

Solde réactualisé (ACT/VISA/DET/AOR) : 12 643.41 € HT, soit 15 172.09 € TTC.

Honoraires ISB (sous-traitant) :

Montant déjà facturé (APS/APD/PRO/ACT) : 884.55 € HT, soit 1 061.46 € TTC.

Solde réactualisé (ACT/VISA/DET/AOR) : 1 180.19 € HT soit, 1 416.23 € TTC.

Total solde réactualisé restant ((NIGUES +ISB) : 13 823.60 € HT, soit 16 588.32 € TTC

Éléments de Mission	Honoraires NIGUES Architecte	Honoraires Sous-traitant ISB	Honoraires Total
APS	1 634,22 €	222,85 €	1 857,07 €
APD			
PRO			
ACT			
VISA	1 761,47 €	153,18 €	1 914,65 €
DET	7 486,25 €	650,98 €	8 137,23 €
AOR	1 761,47 €	153,18 €	1 914,65 €
Total ht	12 643,41 €	1 180,19 €	13 823,60 €
TOTAL TTC	15 172,09 €	1 416,23 €	16 588,32 €

Pour rappel

Mission initiale globale : 19 010.34 € HT, soit 22 812.41 € TTC, taux 8.35%.

Mission actualisée globale : 21 194.86 € HT, soit 25 433.83 € TTC, taux 9.30%.

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical présents valident la mission complémentaire de maîtrise d'oeuvre du Cabinet NIGUES pour la restauration des communs du château appelée Urgence 1 / local technique du château de Saint Mesmin. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

C- DIVERS

TARIFS BOUTIQUE 2020 : Prix complémentaires

Il est proposé de valider les tarifs complémentaires des produits de la boutique pour 2020 du Château de Saint Mesmin, produits qui seront mis en vente en boutique sur site au château de Saint Mesmin, comme suit :

ATS	PRODUITS ARTICLES	Prix PUBLIC TTC	Prix PUBLIC - 20%	Prix PUBLIC - 30%	Prix PUBLIC - 40%	Prix PUBLIC - 50%
2658	Magnum double Moccachino(par 20)	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2659	Magnum Caramel Salé (par 20)	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2660	Magnum Ruby (par 20)	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2661	Le Miko, 5cl	1,00 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €	0,50 €
2662	Solero Fruits rouges, 6,8cl (par 30)	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2663	Solero Mangue, 6,8cl (par 30)	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2664	Solero Pomme, 6,8cl (par 30)	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2665	Purfruit fraise framboise, 4cl (par 36)	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2666	Purfruit mangue, 4cl (par 36)	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2667	Smoothies exotique et cocomango 125gr (par 12)	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2668	Rocket, 5,5cl (par 54)	1,00 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €	0,50 €
2669	Maxi Cheese burger , 205gr (par12)	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
2670	Formule eau+glaces	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical acceptent dans sa totalité les compléments de tarification 2020 et la modulation tarifaire de ces dits produits de la boutique du Château de Saint Mesmin.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

FIN DE SEANCE, à 15H00